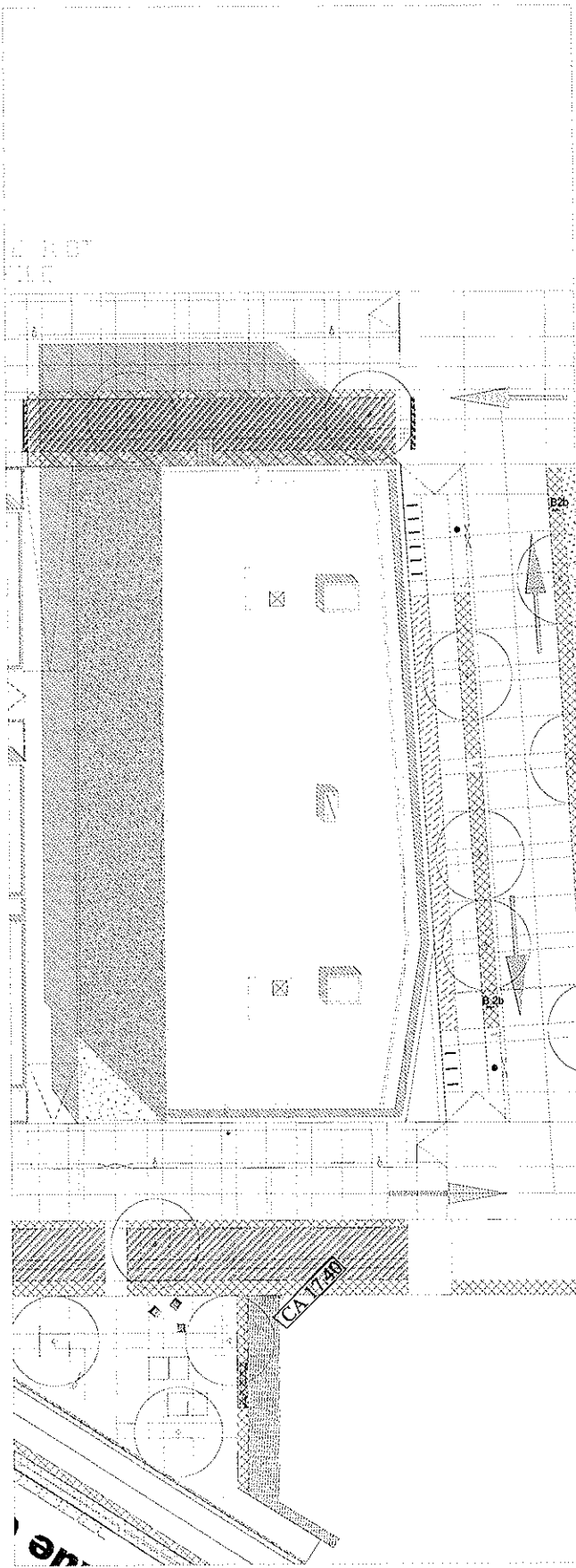
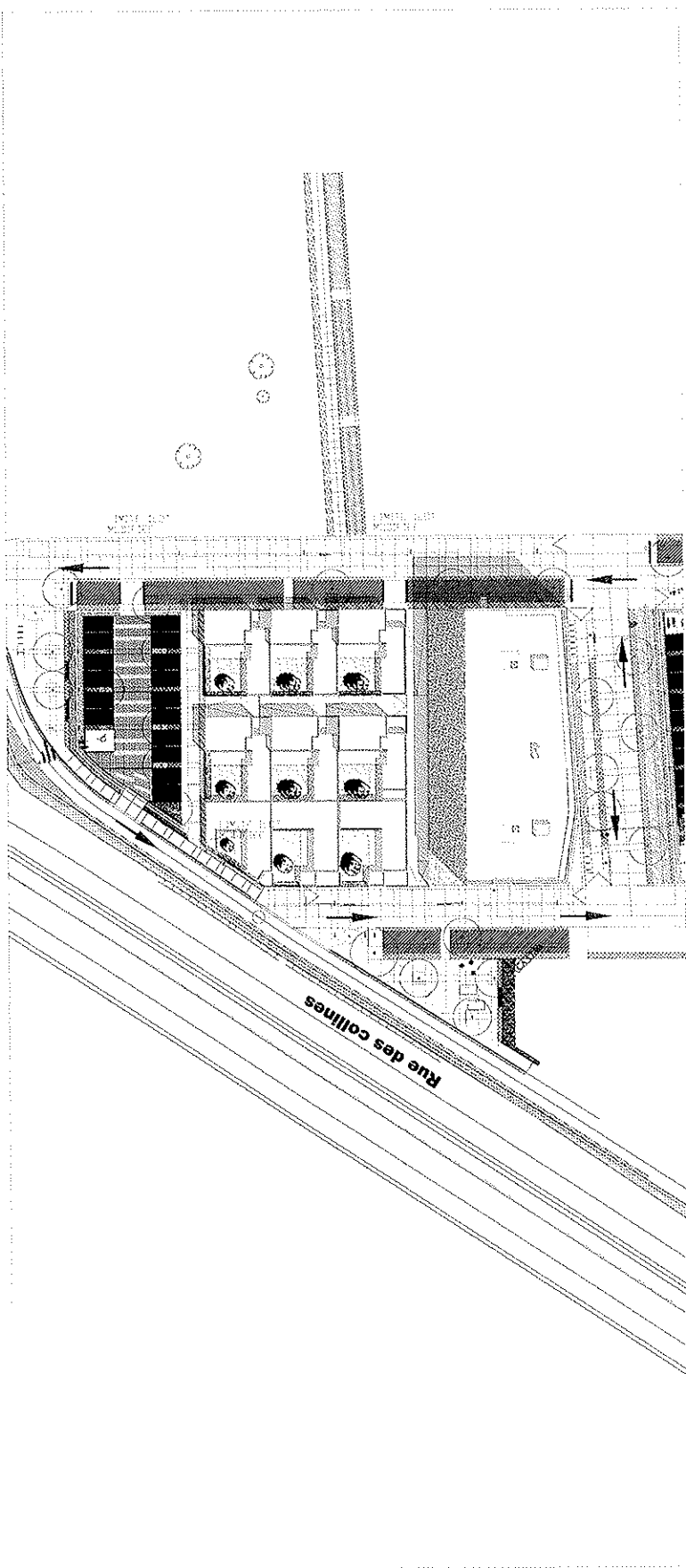
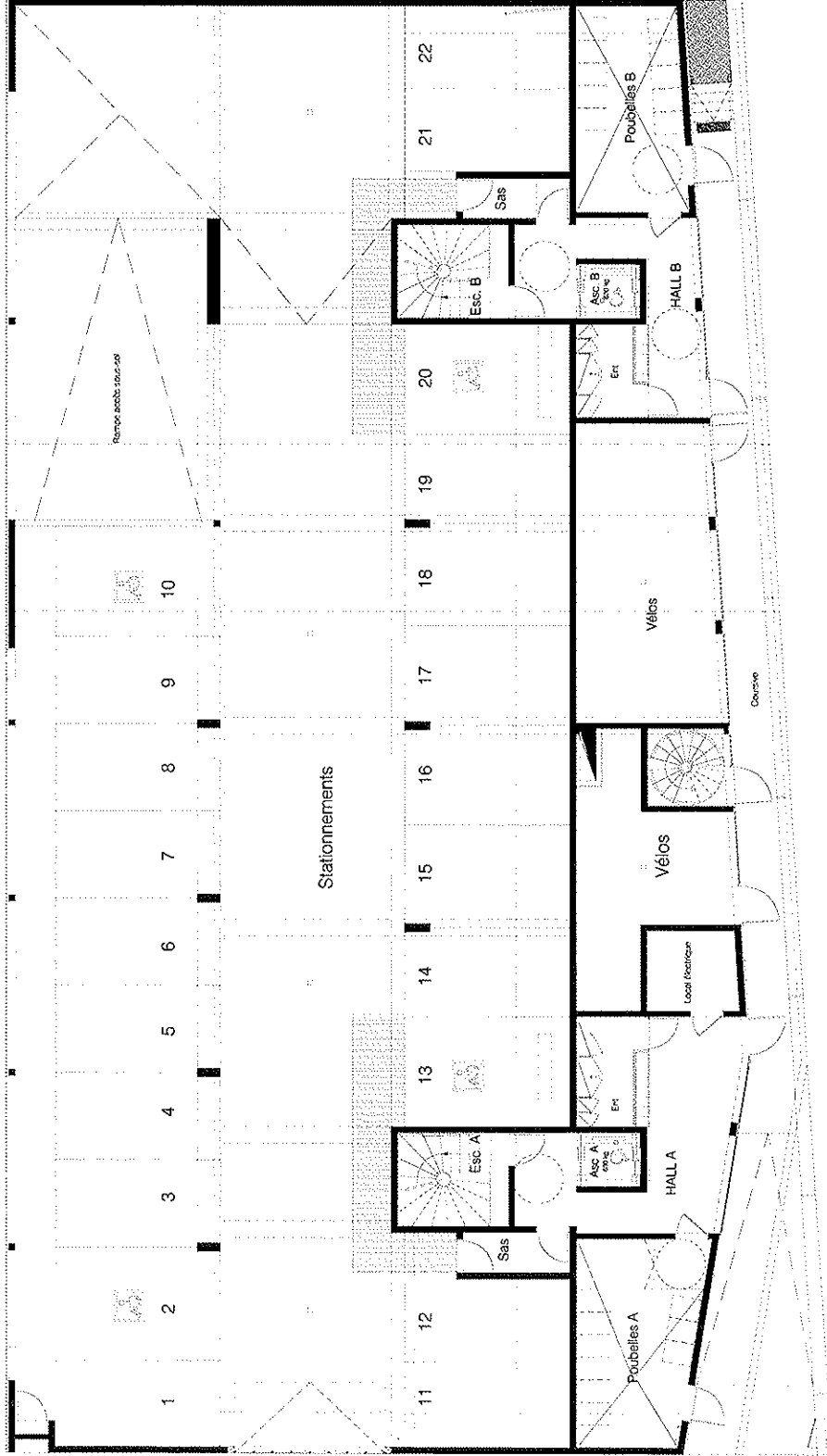


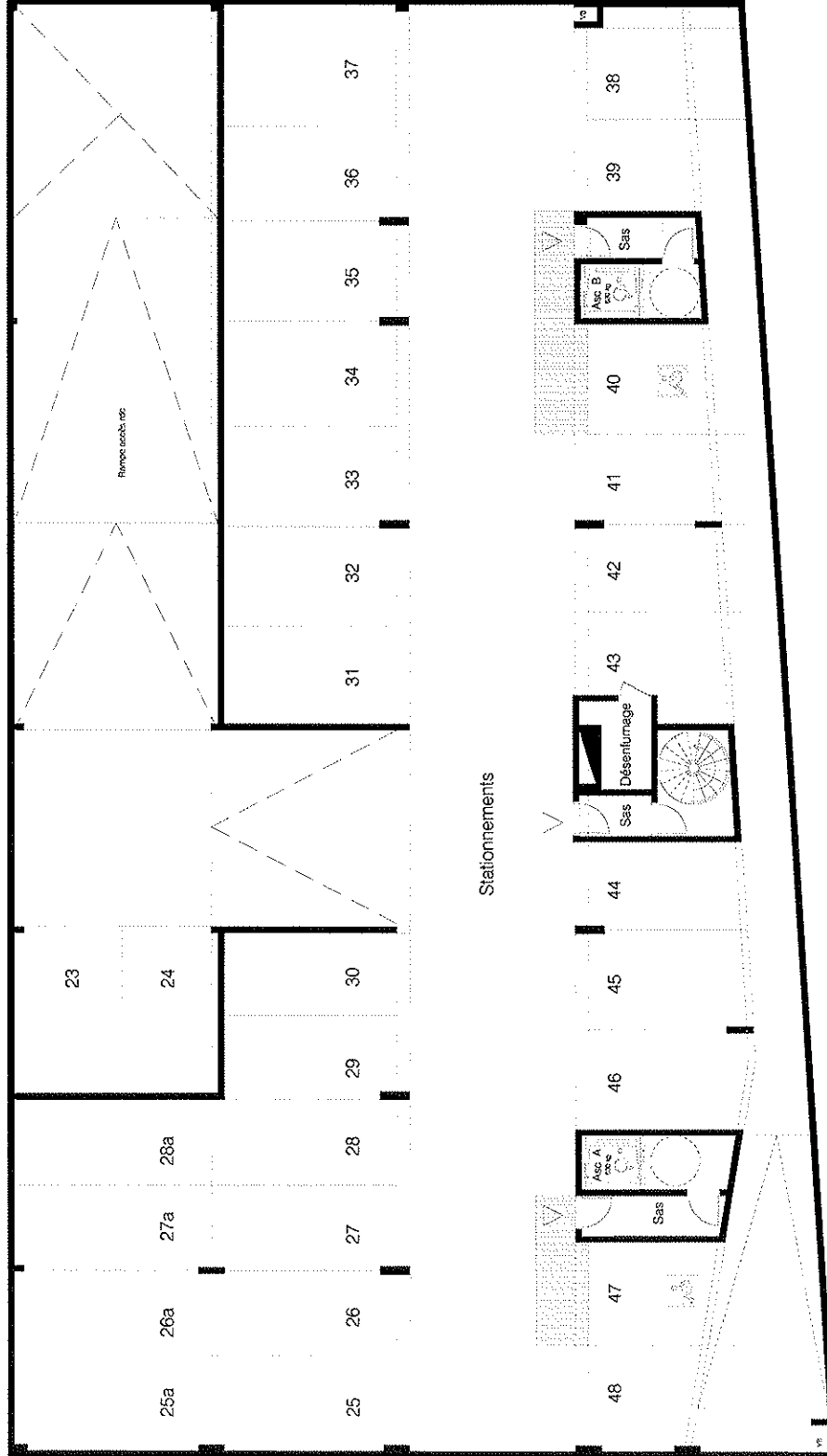


Plans masse





NOTA : L'aménagement de la cuisine est donné à titre indicatif. Les surfaces indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être apportés sur les plans. Les côtes et surfaces sont notées à titre indicatif, ces dernières peuvent subir des modifications mineures dues à l'élaboration des plans d'exécution. Seuls les plans déposés au rang des minutes du notaire font foi.



Stationnements
 sous-sol

NOTA : L'aménagement de la cuisine est donné à titre indicatif. Les surfaces indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être apportés sur les plans. Les côtes et surfaces sont notées à titre indicatif, ces dernières peuvent subir des modifications mineures dues à l'élaboration des plans d'exécution. Seuls les plans déposés au rang des minutes du notaire font foi.